



Copropriété :
EUROPA
412 Avenue DE PERE SOULAS
34090 MONTPELLIER

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU
vendredi 9 avril 2021

Le vendredi 9 avril 2021 à 10:00, les copropriétaires de la résidence EUROPA sur convocation du syndic se sont réunis en assemblée générale au :

Sous forme d'un VOTE PAR CORRESPONDANCE
 72 Boulevard Pénélope
 EUROPA IMMOBILIER - IMMEUBLE L'AMMONITE 2EME ETAGE
 34000 MONTPELLIER

pour y délibérer sur l'ordre de jour annexé à la convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les copropriétaires en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom de leurs mandants, qui indique que :

- 0 copropriétaires sont présents ou représentés, soit 0 sur 97961.
- 0 copropriétaires sont présents ou représentés en visioconférence, soit 0 sur 97961.
- 55 copropriétaires votent par correspondance, soit 45819 sur 97961.

Sont présents ou représentés :

NEANT

Sont présents ou représentés en visioconférence :

NEANT

Sont en vote par correspondance :

M. ALIBA Rachid (730), Indivision ALIQUOT Alain (475), Mme ARNOLD (2240), Madame ASTIER Yolande (701), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Monsieur BEAUD Frédéric (113), Melle BERGE Sophie (753), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), M. ou Melle CAILLOL Sylvain & LOREAU E. (1299), Melle CARPY Béatrice (1357), Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Melle CHANSON Anne (1440), Melle COLLIERE Anick (746), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), Monsieur COSTE Claude (94), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), Mme ou M. CROS BERNARD (576), Mme ou M. DIDIER Karine (473), SCI EURALEX (943), Sociétés EUROPIER (773), Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Mme FOUCAULT Elise (817), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Monsieur GIROUNES Claude (659), Mme ou M. HERSEN Jean (230), Mme ou M. IMBERNON Marie (1334), Madame LAGUILHAUMIE Hélène (746), Madame LLECHA I.I.OP-QUIGNARD (2197), Mme ou M. LOPEZ (715), SCI LOU RECANTOU (636), M. ou Mme MAURAS Hervé (116), M. MAURAS Michel (227), Docteur MENESSION Pierre (776), Madame MESTRE Henriette (596), Mme ou M. NAGY Pierre (88), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Madame PASCAL Françoise (527), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Madame PHELAN SICAMOIS MARGARET (1434), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), M. ou Mme RAVAL Damien (101), M. ROCHER Jean-Luc (12), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. ROUSSET B (660), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671), Mme ou M. VANDEMEULEBROUCKE (485), M. VINDARD Franck (1247), M. ou Mme XAVIER Thierry (638)

Sont absents et non représentés :

SCI ASSAS V (82), SCI AYAT (739), Melle BALMES Hélène (1417), Monsieur BARTHELEMY Hervé (116), M. BARTHES Marc (473), SCI BARY-BREUIL (389), Monsieur BECCARIA Philippe (480), Madame BENYAICH Cécile (804), Madame

AE
V.P.

NCS

BERARD Solange (48), Madame BIMOND Simone (24), MAIRIE BLONCOURT Nicolas (1431), Madame BOUCHARD Geneviève (1272), Monsieur BOUSQUET J C (659), Mme ou M. BOYER Eric / Sophie (686), Docteur BRACH Irmella (822), Mme ou M. CANDILLE D./VALENTIN-CANDILLE (99), M. CAUCANAS Gérard (820), SCI CHADELCO (1752), Madame CHARVIER Claudette (82), M. CHEIKH KHELIFA Hatem (96), Madame CLOLUS Elisabeth (265), Indivision COCHY DE MONCAN C.- COMBES N. (548), Monsieur COPROPRIETE EUROPA (629), Mme ou M. CROUZET (468), M. ou Mme CROZE Bernard & Elisabeth (826), Monsieur CUBA J.P. (683), SCI DAN'PROJECT (75), Madame DEBERNARDI Marie-Hélène (93), Mme ou M. DEFRAANCE Olivier (705), Madame DELOR (830), M. ou Mme DILLENSCHNEIDER Alain (760), SCI DUDE (673), SCI EMANUELLE NAVARRO ASSAF (783), Mme ou M. ESTREM Xavier (75), Melle FABERON Sarah (767), Madame FOURNIFR Monique (555), Monsieur GALLY Eric (876), Madame GAUTIER MYRIAM (134), Madame GLEIZES Danielle (1194), M. HAMMAZ Karim (1294), SCI HUE (588), Monsieur IMBERNON Gérard (177), Mlle JABOUR Yollande (734), Mme ou M. JOULIE (1274), SCI KAKO (712), M. KLEPFISCH Marcel (746), Mme ou M. LEPEZ Jean-Louis (230), Monsieur LINARES François (756), SCI MACCINQ (1462), MAIRIE DE MONTPELLIER (1498), Mme et M. MARCEL Alain (796), Madame MARCENAC Nicole (473), Monsieur MAS Florent (678), M. MONELLI Yvan (816), Madame MUSLIN Célia (474), M. NOUGARET Eric (485), SCI PY (829), SCI RIPHAMICO (1489), M. ou Mme ROLANDO Philippe (95), Mme ou M. ROMAN Yves (92), Mme et M. ROUOT Bruno & Christine-Marie (81), Monsieur ROUX Albert (643), SCI SARA (559), SCI ST CALIBRI (727), M. TARANTO Benjamin (488), SCI TAZENAT (2059), Madame TEMPLET Estelle (955), Monsieur TORREILLES Richard (468), Maître UN Florence (110), Madame VERNETTE Chantal (1277), Melle VIAROUGE Marie Christine (1326), Mme et M. VIAROUGE René, Paulette, Marie (696), SCI VINCENT * (3730), M. WAJCMAN Fabien (95)

Ordre du jour :

- 1 - Election du Président de séance(Art 24)
- 2 - Election du secrétaire de séance (Art 24)
- 3 - Election du scrutateur de séance (Art. 24)
- 4 - Compte rendu d'activité du Conseil Syndical.
- 5 - Approbation des comptes (Art 24)
- 6 - Fond de travaux ALUR (Art. 25-1)(article 58 de la loi du 24 mars 2014)
- 7 - Budget prévisionnel N+2 (Art 24)
- 8 - Quitus au syndic (Art 24)
- 9 - Election du Syndic. (Art 25-1)
- 10 - Consultation du conseil syndical (Art 25-1)
- 11 - Montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire.(Art 25-1)
- 12 - Travaux d'installation de platines interphones à l'endroit des deux portillons d'accès principaux de la résidence
 - 12a - ASE
 - 12b - HEA
 - 12c - BFM2C
- 13 - Travaux d'Etanchéité hall principal d'accès résidence (Etats unis).
 - 13a - PROJAC ETANCHEITE
 - 13b - SOPREMA
 - 13c - MIDI ETANCHEITE FACADES
- 14 - Travaux d'installation d'une grille de protection sur la baie vitrée de la loge du gardien.
 - 14a - ASE
 - 14b - HIEA
- 15 - Travaux de rabotage du linteau du garage côté PORTUGAL, suivant demande formulée par la SCI PATRIMOINE OCCITAN.
 - 15a - DEVIS DE L'ENTREPRISE J MARQUES
- 16 - Demande d'autorisation du propriétaire du lot 9023 d'installer un climatiseur.
- 17 - Annulation de la résolution N° 12 de l'Assemblée Générale du 28/01/202 concernant la réalisation d'un audit technique de l'ascenseur.
- 18 - Travaux urgents sur l'ascenseur Grece- Majorité Art 24
- 19 - Travaux urgents sur l'ascenseur Italie - Majorité Art 24
- 20 - Mise en concurrence du contrat d'assurance immeuble.
- 21 - Restitution du fonds de réserve.
- 22 - Notifications et mises en demeure par voie de courrier électronique(art 42 I de la loi du 10 juillet 1965)

Résolutions :Résolution n°1 : Election du Président de séance (Art 24)

Madame COUX – LE BERRE Nathalie est candidate au poste de présidente de séance

VOTENT POUR	45819 / 45819 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45819 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Madame COUX – LE BERRE Nathalie est élue Présidente de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Résolution n°2 : Election du secrétaire de séance (Art 24)

Mme Anne CHANSON est candidate à ce poste.

L'Assemblée Générale élit Mme Anne CHANSON en tant que secrétaire de séance.

VOTENT POUR	45118 / 45118 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45118 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	701 (Total tantièmes: 97961) (701 tantièmes votant par correspondance)

Madame ASTIER Yolande (701)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°3 : Election du scrutateur de séance (Art. 24)

M Vincent PHILIPPOT, est candidat à ce poste.

L'Assemblée Générale élit M. Vincent PHILIPPOT en tant que scrutateur de séance.

VOTENT POUR	45118 / 45118 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45118 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	701 (Total tantièmes: 97961) (701 tantièmes votant par correspondance)

Madame ASTIER Yolande (701)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°4 : Compte rendu d'activité du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical rend compte de son activité au cours de l'exercice 2019-2020, et fait part de ses commentaires et remarques concernant l'ordre du jour à traiter au cours de la présente assemblée, conformément au document qui a été joint à l'ordre du jour.

VOTENT POUR	45066 / 45819 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45066 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	753 / 45819 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (753 tantièmes votant par correspondance)
ABSTENTION	NEANT

Melle BERGE Sophie (753)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°5 : Approbation des comptes (Art 24)

L'Assemblée Générale approuve en leur forme, teneur, imputation, répartition et sans réserve les comptes de charges de l'exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Par ailleurs l'assemblée générale approuve la répartition sur les comptes des copropriétaires sous forme de produits, les comptes d'attente créditeurs anciens d'un montant total de 8147 €.

VOTENT POUR	42343 / 45073 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (42343 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	2730 / 45073 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (2730 tantièmes votant par correspondance)
	SCI LOU RECANTOU (636), Madame ASTIER Yolande (701), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Monsieur BEAUD Frédéric (113)
ABSTENTION	746 (Total tantièmes: 97961) (746 tantièmes votant par correspondance)
	Melle COLLIERE Anick (746)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°6 : Fonds de travaux ALUR (Art. 25-1)(article 58 de la loi du 24 mars 2014)

Le conseil Syndical propose de voter contre l'approvisionnement du fonds de travaux ALUR.

VOTENT POUR	10845 / 97961 tantièmes (10845 tantièmes votant par correspondance)
	Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. LOPEZ (715), Sociétés EUROPIER (773), Mme ou M. VANDEMEULEBROUCKE (485), SCI LOU RECANTOU (636), Monsieur GIROUNES Claude (659), SCI EURALEX (943), Madame LAGUILHAUMIE Hélène (746), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Mme ou M. ROUSSET B (660), Mme ou M. HERSEN Jean (230), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671), Monsieur BEAUD Frédéric (113)
VOTENT CONTRE	32657 / 97961 tantièmes (32657 tantièmes votant par correspondance)
ABSTENTION	2317 / 97961 tantièmes (2317 tantièmes votant par correspondance)
	Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), M. ROCHER Jean-Luc (12)

Mise aux voix, cette résolution est **rejetée à la majorité absolue**, par conséquent le fonds de travaux ne sera pas approvisionné pour l'exercice 2020-2021

Résolution n°7 : Budget prévisionnel N+2 (Art 24)

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la présente convocation. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 arrêté à la somme de 170 685,00 euros et sera appelé en 4 échéances égales.

VOTENT POUR	45118 / 45819 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45118 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	701 / 45819 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (701 tantièmes votant par correspondance)
	Madame ASTIER Yolande (701)
ABSTENTION	NEANT

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée**.

Résolution n°8 : Quitus au syndic (Art 24)

L'assemblée générale donne quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/09/2020.

VOTENT POUR	44145 / 44846 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (44145 tantièmes votant par correspondance)
-------------	---

AE WP

NCLB

VOTENT CONTRE 701 / 44846 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (701 tantièmes votant par correspondance)

Madame ASTIER Yolande (701)

ABSTENTION 973 (Total tantièmes: 97961) (973 tantièmes votant par correspondance)

Melle COLLIERE Anick (746), M. MAURAS Michel (227)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée**.

Résolution n°9 : Election du Syndic. (Art 25-1)

L'Assemblée Générale élit comme syndic

La Société EUROPA IMMOBILIER représentée par ses gérants

Titulaire de la carte professionnelle 'SYNDIC' n° 3402 2016 000 007 307 délivrée par la Chambre de commerce et de l'industrie de l'Hérault,

Garantie financière assurée par la SOCAF, 26 Avenue de Suffren 75 015 PARIS.

Le Syndic est nommé pour une durée de 12 mois qui commencera le 9 avril 2021 pour se terminer le 8 avril 2022.

La mission, les honoraires et les modalités de gestion du Syndic seront ceux définis dans le projet de contrat de Syndic joint à la convocation de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale désigne le Président du Conseil Syndical M Vincent PHILIPPOT pour signer le contrat de Syndic adopté au cours de la présente réunion.

VOTENT POUR 45592 / 97961 tantièmes (45592 tantièmes votant par correspondance)

Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur COSTE Claude (94), Madame MESTRE Henriette (596), Mme ou M. IMBERNON Marie (1334), Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. LOPEZ (715), Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), M. ALIBA Rachid (730), Mme FOUCAULT Elise (817), Sociétés EUROPIER (773), Mme ou M. VANDEMEULEBROUCKE (485), Melle COLLIERE Anick (746), Mme ou M. DIDIER Karine (473), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Monsieur GIROUNES Claude (659), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), SCI EURALEX (943), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Melle CAILLOL Sylvain & LOREAU E. (1299), M. VINDARD Franck (1247), Melle CARPY Béatrice (1357), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), M. ou Mme RAVAI Damien (101), Mme ARNOLD (2240), Madame LAGUILHAUMIE Hélène (746), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Madame LLECHA LLOP-QUIGNARD (2197), Mme ou M. ROUSSET B (660), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Docteur MENESSON Pierre (776), Madame ASTIER Yolande (701), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Mme ou M. NAGY Pierre (88), M. ou Mme MAURAS Hervé (116), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Madame PHELAN SICAMOIS MARGARET (1434), Mme ou M. CROS BERNARD (576), Melle CHANSON Anne (1440), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 227 / 97961 tantièmes (227 tantièmes votant par correspondance)

M. MAURAS Michel (227)

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 45592 / 45592 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45592 tantièmes votant par correspondance)

VOTENT CONTRE NEANT

ABSTENTION 227 (Total tantièmes: 97961) (227 tantièmes votant par correspondance)

M. MAURAS Michel (227)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

NCLB

Résolution n°10 : Consultation du conseil syndical (Art 25-1)

L'Assemblée fixe le montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du conseil syndical par le syndic est obligatoire : le montant proposé est de 1500 euros T.T.C.

VOTENT POUR 45819 / 97961 tantièmes (45819 tantièmes votant par correspondance)
 Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur COSTE Claude (94), Madame MESTRE Henriette (596), Mme ou M. IMBERNON Marie (1334), Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. LOPEZ (715), Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), M. ALIBA Rachid (730), Mme FOUCAULT Elise (817), Sociétés EUROPIER (773), Mme ou M. VANDEMEULEBROUCKE (485), Melle COLLIERE Anick (746), Mme ou M. DIDIER Karine (473), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Monsieur GIROUNES Claude (659), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), SCI EURALEX (943), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Melle CAILLOL Sylvain & LOREAU E. (1299), M. VINDARD Franck (1247), Melle CARPY Béatrice (1357), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Mme ARNOLD (2240), Madame LAGUILHAUMIE Hélène (746), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Madame LLECHA LLOP-QUIGNARD (2197), Mme ou M. ROUSSET B (660), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Docteur MENESSION Pierre (776), Madame ASTIER Yolande (701), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Mme ou M. NAGY Pierre (88), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Madame PHELAN SICAMOIS MARGARET (1434), Mme ou M. CROS BERNARD (576), Melle CHANSON Anne (1440), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

VOTENT CONTRE NEANT
 ABSTENTION NEANT

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 45819 / 45819 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45819 tantièmes votant par correspondance)
 VOTENT CONTRE NEANT
 ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°11 : Montant des marchés et des contrats à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire. (Art 25-1)

L'Assemblée décide de fixer à 1500 euros T.T.C., le montant des marchés à partir duquel un appel à concurrence par le syndic est rendu obligatoire.

VOTENT POUR 45819 / 97961 tantièmes (45819 tantièmes votant par correspondance)
 Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur COSTE Claude (94), Madame MESTRE Henriette (596), Mme ou M. IMBERNON Marie (1334), Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. LOPEZ (715), Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), M. ALIBA Rachid (730), Mme FOUCAULT Elise (817), Sociétés EUROPIER (773), Mme ou M. VANDEMEULEBROUCKE (485), Melle COLLIERE Anick (746), Mme ou M. DIDIER Karine (473), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Monsieur GIROUNES Claude (659), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), SCI EURALEX (943), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Melle CAILLOL Sylvain & LOREAU E. (1299), M. VINDARD Franck (1247), Melle CARPY Béatrice (1357), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Mme ARNOLD (2240), Madame LAGUILHAUMIE Hélène (746), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Madame LLECHA LLOP-QUIGNARD (2197), Mme ou M. ROUSSET B (660),

WP AC NCLB

Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Docteur MENESSION Pierre (776), Madame ASTIER Yolande (701), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Mme ou M. NAGY Pierre (88), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Madame PHELAN SICAMOIS MARGARET (1434), Mme ou M. CROS BERNARD (576), Melle CHANSON Anne (1440), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 45819 / 45819 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45819 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°12 : Travaux d'installation de platines interphones à l'endroit des deux portillons d'accès principaux de la résidence (Art. 24)

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles, des devis, et contrats présentés,

* décide d'effectuer les travaux suivants: Installation de platines interphones à l'endroit des deux portillons d'accès principaux de la résidence.

* retient la proposition présentée par l'entreprise ASE s'élevant à 1760 euros T.T.C., Démarrage des travaux prévu courant 3^{ème} trimestre 2021, sous réserve de la disponibilité de l'entreprise et des fonds.

* précise que le coût des travaux, seront répartis:
- selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense soit en charges générales

* demande au syndic que ces travaux soient financés sur le fonds de travaux ALUR

12 a- Devis de la société ASE .

VOTENT POUR 35289 / 40645 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (35289 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE 5356 / 40645 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (5356 tantièmes votant par correspondance)
Melle COLLIERE Anick (746), Madame PASCAL Françoise (527), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), Mme ARNOLD (2240), Mme ou M. NAGY Pierre (88), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)
ABSTENTION 5061 (Total tantièmes: 97961) (5061 tantièmes votant par correspondance)
Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme FOUCAULT Elise (817), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701)
COPROPRIETAIRE DEFAILLANT 113 (Total tantièmes: 97961)
(Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)
Monsieur BEAUD Frédéric (113)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

NP AC

12 b- Devis de la société HEA.

- VOTENT POUR 21494 / 39159 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (21494 tantièmes votant par correspondance)
- VOTENT CONTRE 17665 / 39159 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (17665 tantièmes votant par correspondance)
- Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Melle COLLIERE Anick (746), Mme ou M. DIDIER Karine (473), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), Mme ARNOLD (2240), Mme ou M. ROUSSET B (660), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Mme ou M. NAGY Pierre (88), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671)
- ABSTENTION 5061 (Total tantièmes: 97961) (5061 tantièmes votant par correspondance)
- Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme FOUCAULT Elise (817), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701)
- COPROPRIETAIRE DEFAILLANT 1599 (Total tantièmes: 97961)
- (Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)
- Mme ou M. BARAU J.P. (660), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

12 c- Devis de la société BFM2C.

- VOTENT POUR 21247 / 39159 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (21247 tantièmes votant par correspondance)
- VOTENT CONTRE 17912 / 39159 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (17912 tantièmes votant par correspondance)
- Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Melle COLLIERE Anick (746), Mme ou M. DIDIER Karine (473), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), Mme ARNOLD (2240), Mme ou M. ROUSSET B (660), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Mme ou M. NAGY Pierre (88), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671)
- ABSTENTION 4360 (Total tantièmes: 97961) (4360 tantièmes votant par correspondance)
- Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme FOUCAULT Elise (817), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12)
- COPROPRIETAIRE DEFAILLANT 2300 (Total tantièmes: 97961)
- (Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)
- Mme ou M. BARAU J.P. (660), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Madame ASTIER Yolande (701), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

Résolution n°13 : Travaux d'Etanchéité hall principal d'accès résidence (Etats unis). (Art. 24)

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles, des devis, et contrats présentés,

* décide d'effectuer les travaux suivants: Travaux d'Etanchéité hall principal d'accès résidence (Etats unis).

* retient la proposition présentée par l'entreprise MIDI ETANCHEITE FACADES s'élevant à 3250, 46 euros T.T.C., démarrage des travaux prévu courant 3^{ème} trimestre 202. L'assemblée générale demande au Syndic que ces travaux soient financés sur le fonds de travaux ALUR.

13 a- Devis PROJAC ETANCHEITE :

VOTENT POUR	27353 / 36455 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (27353 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	9102 / 36455 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (9102 tantièmes votant par correspondance)
	Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle COLLIERE Anick (746), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), Mme ou M. ROUSSET B (660), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671)
ABSTENTION	5050 (Total tantièmes: 97961) (5050 tantièmes votant par correspondance)
	Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), Mme FOUCAULT Elise (817), Mme ou M. DIDIER Karine (473), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)
COPROPRIETAIRE DEFAILLANT	4314 (Total tantièmes: 97961)
	(Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)
	Indivision ALIQUOT Alain (475), Mme ARNOLD (2240), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

13 b- Devis de la société SOPREMA.

VOTENT POUR	20026 / 36214 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (20026 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	16188 / 36214 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (16188 tantièmes votant par correspondance)
	Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), M. ALIBA Rachid (730), Melle COLLIERE Anick (746), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), Mme ou M. ROUSSET B (660), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671)
ABSTENTION	5050 (Total tantièmes: 97961) (5050 tantièmes votant par correspondance)
	Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), Mme FOUCAULT Elise (817), Mme ou M. DIDIER Karine (473), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)
COPROPRIETAIRE DEFAILLANT	4555 (Total tantièmes: 97961)
	(Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)
	Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Mme ARNOLD (2240), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

13 c- Devis de la société MIDI ETANCHEITE FACADES.

VOTENT POUR	33921 / 40413 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (33921 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	6492 / 40413 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (6492 tantièmes votant par correspondance)
	Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), Monsieur GAUDINO Gérard (1242)
ABSTENTION	4577 (Total tantièmes: 97961) (4577 tantièmes votant par correspondance)
	Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), Mme FOUCAULT Elise (817), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)
COPROPRIETAIRE DEFAILLANT	829 (Total tantièmes: 97961)

VP

AR

NCUB

(Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)

Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

Le devis de la société MIDI ETANCHEITE FACADES ayant obtenu le plus grand nombre de voix, il est approuvé par l'assemblée générale.

Résolution n°14 : Travaux d'installation d'une grille de protection sur la baie vitrée de la loge du gardien.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles, des devis, et contrats présentés,

* décide d'effectuer les travaux suivants: installation d'une grille de protection sur la baie vitrée de la loge du gardien.

* retient la proposition présentée par l'entreprise ASE s'élevant à 1991 euros T.T.C. L'Assemblée Générale demande au Syndic que ces travaux soient financés sur le fonds de travaux ALUR.

14 a- Devis de la société ASE :

VOTENT POUR	38984 / 97961 tantièmes (38984 tantièmes votant par correspondance)
Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur COSTE Claude (94), Madame MESTRE Henriette (596), Mme ou M. IMBERNON Marie (1334), Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. LOPEZ (715), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), M. ALIBA Rachid (730), Sociétés EUROPIER (773), Mme ou M. VANDEMEULEBROUCKE (485), Mme ou M. DIDIER Karine (473), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Monsieur GIROUNES Claude (659), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), SCI EURALEX (943), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Melle CAILLOL Sylvain & LOREAU E. (1299), M. VINDARD Franck (1247), Melle CARPY Béatrice (1357), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), Mme ARNOLD (2240), Madame LAGUILHAUMIE Hélène (746), Madame LLECHA LLOP-QUIGNARD (2197), Mme ou M. ROUSSET B (660), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Docteur MENESSON Pierre (776), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Mme ou M. NAGY Pierre (88), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Madame PHELAN SICAMOIS MARGARET (1434), Mme ou M. CROS BERNARD (576), Melle CHANSON Anne (1440)	
VOTENT CONTRE	671 / 97961 tantièmes (671 tantièmes votant par correspondance)
ABSTENTION	5391 / 97961 tantièmes (5391 tantièmes votant par correspondance)
Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme FOUCAULT Elise (817), Melle COLLIERE Anick (746), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)	
COPROPRIETAIRE DEFAYLLANT	773 / 97961 tantièmes
(Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)	
Mme ou M. BARAU J.P. (660), Monsieur BEAUD Frédéric (113)	

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR	38984 / 39655 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (38984 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	671 / 39655 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (671 tantièmes votant par correspondance)
Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671)	
ABSTENTION	5391 (Total tantièmes: 97961) (5391 tantièmes votant par correspondance)

AC NCB

Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme FOUCAULT Elise (817), Melle COLLIERE Anick (746), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)

COPROPRIETAIRE DEFAILLANT 773 (Total tantièmes: 97961)

(Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)

Mme ou M. BARAU J.P. (660), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

14 b- Devis de la société HEA.

VOTENT POUR 21558 / 97961 tantièmes (21558 tantièmes votant par correspondance)
Monsieur COSTE Claude (94), Madame MESTRE Henriette (596), Mme ou M. IMBERNON Marie (1334), Mme ou M. LOPEZ (715), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), Sociétés EUROPIER (773), Mme ou M. VANDEMEULEBROUCKE (485), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Monsieur GIROUNES Claude (659), SCI EURALEX (943), M. ou Melle CAILLOL Sylvain & LOREAU F. (1299), M. VINDARD Franck (1247), Melle CARPY Béatrice (1357), Madame LAGUILHAUMIE Héléne (746), Madame LLECHA LLOP-QUIGNARD (2197), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Docteur MENESSION Pierre (776), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Mme ou M. NAGY Pierre (88), Madame PHELAN SICAMOIS MARGARET (1434), Mme ou M. CROS BERNARD (576), Melle CHANSON Anne (1440)

VOTENT CONTRE 15616 / 97961 tantièmes (15616 tantièmes votant par correspondance)

ABSTENTION 5391 / 97961 tantièmes (5391 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Mme FOUCAULT Elise (817), Melle COLLIERE Anick (746), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)

COPROPRIETAIRE DEFAILLANT 3254 / 97961 tantièmes

(Vote pour à une résolution amendée, ou pas de vote inscrit sur le formulaire)

Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Mme ARNOLD (2240), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Monsieur BEAUD Frédéric (113)

Le devis de la société ASE ayant obtenu le plus grand nombre de voix, il est approuvé par l'assemblée générale.

Résolution n°15 : Travaux de rabotage du linteau du garage côté PORTUGAL suivant demande formulée par la SCI PATRIMOINE OCCITAN.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles, des devis, et contrats présentés,

* décide d'effectuer les travaux suivants: travaux de rabotage du linteau du garage côté PORTUGAL suivant demande formulée par la SCI PATRIMOINE OCCITAN.

VOTENT POUR 4913 / 97961 tantièmes (4913 tantièmes votant par correspondance)
SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Monsieur GIROUNES Claude (659), Madame LAGUILHAUMIE Héléne (746), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Melle PEYTAVI A.M. (1280)

VOTENT CONTRE 37039 / 97961 tantièmes (37039 tantièmes votant par correspondance)

ABSTENTION 3867 / 97961 tantièmes (3867 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. CORNILLON Yves (706), M. ALIBA Rachid (730), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)

Mise aux voix, cette résolution est rejetée à la majorité absolue.

Résolution n°16 : Demande d'autorisation du propriétaire du lot 9023 d'installer un climatiseur.

WP

AR

NCLB

L'Assemblée Générale, en application de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, autorise la SCI RIPHAMICO propriétaire du lot 9023 à effectuer à ses frais, les travaux suivants : Installation d'un climatiseur

Cette autorisation est donnée sous les conditions ci-après:

- se conformer aux matériaux, modèles et couleurs en vigueur sur l'immeuble.
- que la mise en oeuvre des travaux soit conforme aux règles de l'art, D.T.U. et autres réglementations et recommandations techniques applicables aux dits travaux
- respecter les lois et règlements en matière civile, administrative et d'urbanisme
- respecter le règlement de copropriété, notamment concernant l'installation de climatiseurs

La ou le copropriétaire restera responsable vis-à-vis de la Copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux, à la fois pendant leur exécution et par la suite.

VOTENT POUR	41375 / 97961 tantièmes (41375 tantièmes votant par correspondance)
Indivision ALIQUOT Alain (475), Monsieur COSTE Claude (94), Madame MESTRE Henriette (596), Mme ou M. IMBERNON Marie (1334), Monsieur FERRANDIS Lucien (1285), Melle BERGE Sophie (753), Mme ou M. LOPEZ (715), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Mme ou M. CORNILLON Yves (706), M. ALIBA Rachid (730), Sociétés EUROPIER (773), Mme ou M. VANDEMEULEBROUCKE (485), Melle COLLIERE Anick (746), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), Monsieur GIROUNES Claude (659), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), SCI EURALEX (943), Madame COUX - Le Berre Nathalie (1293), M. ou Melle CAILLOL Sylvain & LOREAU E. (1299), M. VINDARD Franck (1247), Melle CARPY Béatrice (1357), M. ou Mme BRESSON Alexandre (705), M. ou Mme RAVAL Damien (101), Mme ARNOLD (2240), Madame LAGUILHAUMIE Hélène (746), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Madame LLECHA LLOP-QUIGNARD (2197), Mme ou M. ROUSSET B (660), Monsieur BUCCHIERI Jérémie (95), Mme ou M. HERSEN Jean (230), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Mme ou M. NGUYEN TRINH VAN DAM Thérèse (695), Docteur MENESSION Pierre (776), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Melle PEYTAVI A.M. (1280), Mme ou M. NAGY Pierre (88), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116), M. ou Mme PHILIPPOT Vincent et Bénédicte (2968), Madame PHELAN SICAMOIS MARGARET (1434), Mme ou M. CROS BERNARD (576), Melle CHANSON Anne (1440), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671), Monsieur BEAUD Frédéric (113)	
VOTENT CONTRE	1223 / 97961 tantièmes (1223 tantièmes votant par correspondance)
ABSTENTION	3221 / 97961 tantièmes (3221 tantièmes votant par correspondance)
Mme FOUCAULT Elise (817), Mme ou M. DIDIER Karine (473), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), M. ROCHER Jean-Luc (12)	

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR	41375 / 42598 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (41375 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	1223 / 42598 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (1223 tantièmes votant par correspondance)
Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), Madame ASTIER Yolande (701)	
ABSTENTION	3221 (Total tantièmes: 97961) (3221 tantièmes votant par correspondance)
Mme FOUCAULT Elise (817), Mme ou M. DIDIER Karine (473), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), M. ROCHER Jean-Luc (12)	

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°17 : Annulation de la résolution N° 12 de l'Assemblée Générale du 28/01/202 concernant la réalisation d'un audit technique de l'ascenseur.

Le Syndic informe que le Conseil Syndical a rendu un avis lui demandant de suspendre l'exécution de l'audit technique ascenseur dont le but était d'analyser l'opportunité de travaux de modernisation proposés par la société OTIS en charge de l'entretien des appareils.

Il est par conséquent nécessaire de faire approuver cet avis par l'assemblée générale.



L'Assemblée Générale annule la résolution N° 12 de l'Assemblée Générale du 28/01/2020 concernant la réalisation d'un audit technique de l'ascenseur et demande que les sommes qui ont été appelées à ce titre soient restituées au copropriétaires.

VOTENT POUR	37923 / 39203 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (37923 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	1280 / 39203 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (1280 tantièmes votant par correspondance)
ABSTENTION	6616 (Total tantièmes: 97961) (6616 tantièmes votant par correspondance)

Melle BERGE Sophie (753), Madame PASCAL Françoise (527)
 Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), M. ALIBA Rachid (730), Mme FOUCAULT Elise (817), Melle COLLIERE Anick (746), Monsieur GIROUNES Claude (659), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), M. ou Mme XAVIER Thierry (638), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), M. MAURAS Michel (227), M. ou Mme MAURAS Hervé (116)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°18 : Travaux urgents sur l'ascenseur Grece- Majorité Art 24

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles, des devis, et contrats présentés, décide de faire réaliser les travaux urgents sur l'ascenseur Grèce:

- vidange et mise en place d'un bac de rétention conformément au devis de la société OTIS pour un montant de 2246,74 € TTC , conformément au devis qui a été joint à la convocation.

Les travaux seront financés par un appel de fonds avec date d'exigibilité au 01/07/2021 qui sera réparti en charges spécifiques ascenseur afférentes à l'appareil.

VOTENT POUR	3640 / 3640 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 9009) (3640 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à l'unanimité**.

Résolution n°19 : Travaux urgents sur l'ascenseur Italie - Majorité Art 24

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles, des devis, et contrats présentés, décide de faire réaliser les travaux urgents sur l'ascenseur Italie:

- vidange et mise en place d'un bac de rétention conformément au devis de la société OTIS pour un montant de 2246,74 € TTC, conformément au devis qui a été joint à la convocation.

Les travaux seront financés par un appel de fonds avec date d'exigibilité au 01/07/2021 qui sera réparti en charges spécifiques ascenseur afférentes à l'appareil.

VOTENT POUR	4689 / 4689 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 9230) (4689 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à l'unanimité**.

Résolution n°20 : Mise en concurrence du contrat d'assurance immeuble.

Le Syndic indique qu'au moment de l'envoi des convocations les propositions des différents contrats d'assurance ne lui étaient pas encore parvenues.

Il est précisé que deux assureurs ont été consultés.

L'Assemblée générale demande au Syndic de résilier le contrat à titre conservatoire.

L'Assemblée Générale décide de donner mandat au Conseil Syndical de se prononcer sur le choix du contrat d'assurance à mettre en oeuvre.

VOTENT POUR	45589 / 45589 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (45589 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	230 (Total tantièmes: 97961) (230 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. HERSEN Jean (230)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°21 : Restitution du fonds de réserve.

Cette question a été inscrite à l'ordre du jour sur avis du Conseil Syndical.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le fonds de réserve, il est précisé que le fonds de réserve a été constitué antérieurement à la gestion de l'actuel syndic.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la restitution comptable du fonds de réserve d'un montant de 11572,57 €.

VOTENT POUR	40132 / 40770 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (40132 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	638 / 40770 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (638 tantièmes votant par correspondance)

M. ou Mme XAVIER Thierry (638)

ABSTENTION 5049 (Total tantièmes: 97961) (5049 tantièmes votant par correspondance)

Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), Mme ou M. HERSEN Jean (230), M. ROCHER Jean-Luc (12), Madame ASTIER Yolande (701), M. MAURAS Michel (227)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Résolution n°22 : Notifications et mises en demeure par voie de courrier électronique(art 42 I de la loi du 10 juillet 1965)

Le syndic précise que les copropriétaires qui le souhaitent peuvent accepter expressément que les notifications des convocations, des procès-verbal d'assemblée générales, et des mises en demeure qui doivent leur être expédiées dans le cadre des dispositions de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 et du décret 67-223 du 17 mars 1967 modifié, soient faites sous forme électronique conformément aux dispositions du décret 2015-1325 du 21 octobre 2015 en le prévenant, soit au cours d'une assemblée générale de copropriété (dans ce cas, l'accord du copropriétaire est noté dans le procès-verbal d'assemblée générale) soit à tout moment, en lui écrivant et en lui adressant leur autorisation, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par lettre recommandée électronique.

VOTENT POUR	26726 / 41485 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (26726 tantièmes votant par correspondance)
VOTENT CONTRE	14759 / 41485 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 97961) (14759 tantièmes votant par correspondance)

Indivision ALIQUOT Alain (475), Mme ou M. LOPEZ (715), Mme ou M. GAUDINO Françoise (1636), Melle COLLIERE Anick (746), SCI PATRIMOINE OCCITAN (656), SCI LOU RECANTOU (636), Madame BIDAUT Marie Aline (1560), Madame PASCAL Françoise (527), Monsieur BUCCHIERI Victorrio (146), M. VINDARD Franck (1247), Mme ARNOLD (2240), Mme ou M. BARAU J.P. (660), Mme ou M. BANCILLON Yves (826), Docteur MENESSION Pierre (776), Monsieur GAUDINO Gérard (1242), Monsieur SILVESTRE DE SACY Olivier (671)

ABSTENTION 3049 (Total tantièmes: 97961) (3049 tantièmes votant par correspondance)

Madame MESTRE Henriette (596), Mme ou M. CAUVET JACQUES (522), M. ou Mme SANDRI Pascal (774), Monsieur ROCHET Fabrice (1145), M. ROCHER Jean-Luc (12)

COPROPRIETAIRE DEFAILLANT 1285 (Total tantièmes: 97961)

(Vote pour à une résolution amendée, ou

NCLB

pas de vote inscrit sur le formulaire)

Monsieur FERRANDIS Lucien (1285)

Mise aux voix, cette résolution est **adoptée à la majorité** des voix exprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LE SCRUTATEUR
M. Vincent PHILIPPOT

LE PRESIDENT
Madame Nathalie
COUX - Le Berre

LE SECRETAIRE
Melle Anne CHANSON

L'article 42, alinéa 2 et 3 de la loi du 10 juillet 1965, indique :

« Les actions en contestation des décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal d'assemblée. Cette notification est réalisée par le syndic dans le délai d'un mois à compter de la tenue de l'assemblée générale.

Sauf urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 de la présente loi est suspendue jusqu'à l'expiration du délai de deux mois mentionné au deuxième alinéa du présent article. »